



Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2011
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Quatre-vingt-dixième session

Genève, 2–6 mai 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session^{1, 2, 3}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 2 mai 2011 à 10 h 00

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs.
3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes.
4. Interprétation de l'ADR.
5. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN.

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/WP.15/209/Add.1.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/wp15/wp15age.html>). A titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org), soit par télécopie (41 22 917 0039). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

6. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR.
 - a) Construction et agrément des véhicules ;
 - b) Propositions diverses.
 7. Restrictions de circulation dans les tunnels routiers.
 8. Programme de travail.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.
-